

# **Soutien financier aux industries techniques du cinéma, de l'audiovisuel et des autres arts et industries de l'image animée**

**Présentation en Commission technique FICAM**



- Qui est éligible?

-> l'ensemble des industries techniques dont le projet contribue à la réalisation d'œuvres de « stock »

- S'agit-il de prêts, avances remboursables, subventions?

-> subventions uniquement

- Combien de commissions par an ?

-> 4

- Quand dois-je déposer ma demande de soutien?

-> avant engagement des dépenses

- Sous quelle forme ?

-> numérique et papier (dossiers Projet et Entreprise téléchargeables sur le site du CNC)

- Quelle est la sélectivité?

-> environ 1 projet sur 2 est soutenu

- Sur quels critères se basent les experts?

-> caractère innovant, qualité / cohérence technique, capacité économique/financière/commerciale, degré de saturation du marché visé...

- Quel est le budget de la commission?

-> 6 M€

- Quelles sont les dépenses éligibles?

	Petite	Moyenne	Grande
<b>AIDE AUX ÉTUDES</b>			
Services et conseils extérieurs	50 %	50 %	50% (DM) <sup>1</sup>
Etudes environnementales	70 %	60 %	50 %
<b>AIDE A L'INVESTISSEMENT</b>			
Investissement de référence	20 %	10 %	20% (DM)
Investissement écologique	60 %	50 %	40 %
Création de poste	20 %	10 %	20 % (DM)
Formation	70 %	60 % ou 70% (h) <sup>2</sup>	50 % ou 60% (h)
Changement d'organisation ou de procédés	50 %	50%	15 % (DM sauf Part) <sup>3</sup>
<b>AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET À L'INNOVATION</b>			
Nouveau produit ou service			
Si Part ou libre <sup>4</sup>	60 %	50 %	40 %
Sinon	45 %	35 %	25 %
Protection de la propriété industrielle			
Dépenses vers Soc. CIR <sup>5</sup>	100 %	100 %	100 %
Autres dépenses	50 %	50 %	50 % (DM)
Expérimentation technique	45 %	35 %	25 %
<b>AIDE À LA MISE EN RELATION</b>			
Mise en relation avec le client			
Présence web ou support physique	50 % (DM)	50 % (DM)	50 % (DM)
Foires & Salons	50 %	50 %	50 % (DM)
Mise en relation avec le partenaire	50 %	50 %	15 % (DM sauf Part)

## Nouveautés 2016

### -> Foire aux questions

- 1- Quand aura lieu la prochaine commission ?
- 2- Mon entreprise est une société de production. Puis-je prétendre à un soutien financier aux industries techniques ?
- 3- Mon entreprise, en tant qu'industrie technique, vient d'être créée. Suis-je éligible ?
- 4- Sur quels critères s'appuient les experts pour analyser mon dossier ?
- 5- Qu'est-ce qu'une œuvre de stock ?
- 6- Dois-je remplir tout le dossier ?

### -> Modèle de convention (avance, rapport technique...)

60%	X	taux de soutien du poste, tel que défini à l'article 2 de la convention décrivant les conditions particulières	X	montant prévisionnel du poste
-----	---	--	---	----------------------------------

Au regard des deux années écoulées, dans quelle mesure certaines actualités liées au secteur du cinéma et de l'image animée ont impacté de façon significative votre activité ? Quels sont les postes de dépenses du dispositif qui vous semblent être le plus en adéquation avec votre activité ? (investissement, formation, etc.)

Par exemple et concernant les réformes de crédits d'impôts :

- avez-vous noté une augmentation significative de votre activité ?
- sur quelles nouvelles œuvres avez-vous eu l'occasion de travailler ?
- quel est la part de votre chiffre d'affaire lié à cette augmentation d'activité ?
- avez-vous en conséquent embauché du personnel en CDI ?
- etc.

### -> Tutoriel vidéo



### -> Appels à projet spécifiques

- IBC / NAB / SIGGRAPH 2017
- Se préparer pour l'international
- Nouveaux enjeux de standardisation et normalisation (Cinema Mezzanine Format, ISAN...)



secteurs : industries  
techniques innovation et relief,  
nouveaux médias et création  
numérique

phase d'intervention :  
innovation, intégration,  
investissement, mise en  
relation, études

type de soutien : financement  
industries techniques, relief

demandeur : société industries  
techniques

modalités pour une entreprise de  
taille petite

modalités pour une entreprise de  
taille moyenne

modalités pour une entreprise de  
taille grande

appel à projets Foires et Salons

composition de la commission

résultats des comités d'experts

foire aux questions

## soutien financier aux industries techniques

Le soutien financier aux industries techniques du cinéma, de l'audiovisuel et des autres arts et industries de l'image animée a pour objet d'aider les entreprises qui, par les équipements et prestations techniques qu'elles fournissent, participent au développement de la création et à la qualité de la diffusion des œuvres cinématographiques, audiovisuelles, linéaires ou non, interactives ou non, ou de jeu vidéo.

### présentation vidéo du soutien financier aux industries techniques



### agenda

Prochaine date limite de dépôt : **17 octobre 2016**

Prochaine session d'examen : **1er décembre 2016**

Prochaine réunion d'information : **jeudi 22 septembre à 10h**, grande salle de projection (12 rue de Lübeck).

La capacité d'accueil de la salle étant limitée à 88 places, merci de confirmer votre présence à l'adresse [commission-it@cnc.fr](mailto:commission-it@cnc.fr) et de vous munir d'une pièce d'identité le jour de votre venue.

### télécharger

 [Dossier projet - Soutien financier aux industries techniques \(480 Ko\)](#)

 [Dossier Entreprise - Soutien financier aux industries techniques \(310 Ko\)](#)

### contact(s)

**Thomas Gosperrin**  
Charge(e) de mission  
tél. 01 44 34 38 53  
[thomas.gosperrin@cnc.fr](mailto:thomas.gosperrin@cnc.fr)

**Thierry Ciolfi**  
Assistant(e)/Gestionnaire  
tél. 01 44 34 13 43  
[thierry.ciolfi@cnc.fr](mailto:thierry.ciolfi@cnc.fr)

**Baptiste Heynemann**  
Chef de service  
tél. 01 44 34 35 34  
[baptiste.heynemann@cnc.fr](mailto:baptiste.heynemann@cnc.fr)

### lien(s)

guide de l'utilisateur pour la  
définition des PME, édité par  
la Commission européenne

Avenir à 10 ans des industries  
techniques du cinéma et de  
l'audiovisuel en France, par  
Jean-Frédéric Lepers et  
Jean-Noël Portugal